



BULLETIN D'ADHESION - Année

L'association ne reçoit aucune subvention publique ; elle n'est financée que par les cotisations de ses adhérents. Une seule cotisation est réclamée par famille, valable pour l'année civile et donnant droit de participer à toutes les activités organisées : réunions de travail, manifestations festives, voyages ou autres.

La cotisation est indispensable pour assister aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires et pour avoir le droit de voter en cours de séance.

L'aide aux recherches généalogiques est réservée à nos adhérents.

Veillez compléter ce bulletin avant de l'adresser, accompagné du chèque de 15 €, à l'adresse de notre siège social figurant en bas de page.

NOM : Prénom :

Adresse postale : rue

Lieu dit :

Code postal :

Localité :

N° de téléphone : portable :

fixe :

courriel :@.....

Ci-joint un chèque de 15 € pour la cotisation de l'année

Nom du (de la) conjoint (e) qui adhère également, ou enfant(s) :

.....

.....